

Carrière et rémunération

CE QUI SERAIT « DIGNE »

Dans la conception ambitieuse du Service Public d'Éducation que défend le SNES, le métier d'enseignement exige une formation de haut niveau. Le corps des agrégés a donc non seulement toute sa place dans le Second degré mais aussi il constitue, sur le plan des conditions de service, d'emploi et de rémunération une référence pour l'attractivité de nos métiers.

Le SNES revendique une reconstruction de la grille indiciaire avec des carrières qui intègrent les actuelles hors-classes, des débouchés sur l'échelle-lettre B pour les agrégés et des processus d'intégration des certifiés dans le corps des agrégés revalorisés.

Des discussions doivent s'engager avec le M.E.N en février 2013. Mais pourquoi V. Peillon, qui a fixé ce calendrier, déclare-t-il par avance : « Nous savons tous que les enseignants ne sont pas assez rémunérés (...). Il serait digne de les payer mieux si nous en avons les moyens, et lorsque nous les aurons, nous le ferons (...) les priorités des enseignants aujourd'hui ne sont pas celles-là » ? Si le ton n'est pas celui de L. Chatel, c'est encore demander aux organisations syndicales de participer à une négociation sans rien en attendre et leur faire comprendre qu'elles ne sont pas en phase avec la profession que sa seule « vocation » préserverait des effets d'un énorme déclassé salarial.

Ce qui serait « digne » ce serait, sans attendre les prochaines discussions sur l'évaluation, éliminer tout arbitraire dans l'examen des promotions de corps ou de grade par la suppression des avis, revenir sur les dernières décisions de L. Chatel sur la hors-classe, rétablir pour la L.A au grade d'agrégé un barème que les divers gouvernements de droite ne cessent de refuser depuis sa suppression par C. Allègre et augmenter un contingent de promotions qui s'effondre en le portant au 1/5^{ème} des titularisations par concours dans le corps des agrégés.

Hors classe des agrégés :

Les élus du SNES déjouent les dernières manœuvres de Chatel pour exclure encore davantage de collègues de la hors classe.

La dernière CAPA s'est tenue le 7 mai 2012. Il n'y a pas d'appel à candidature et tous les agrégés à partir du 7^{ème} échelon sont promouvables. Depuis 2005, le MEN a imposé un barème qui fait dépendre l'accès à la H.C de l'avis des C.E et des I.P.R au détriment de règles équitables, transparentes et valables pour tous. Sous couvert d'individualisation de la gestion et de reconnaissance du mérite, cette procédure, en réalité multiplie les attaques contre tous les enseignants.

Elle laisse libre cours à l'arbitraire et le systématise, elle instaure la caporalisation de notre profession, elle remet en cause le droit de chacun à une carrière en écartant de cette promotion de nombreux collègues. Luc Chatel, avant son départ, a encore amplifié ces injustices en éliminant d'emblée les collègues qui n'avaient pas l'avis « Exceptionnel » ou « Remarquable » (leur dossier n'était pas transmis à la CAPN) et en faisant passer de 10% à au moins 15% le nombre de promotions réservées à des échelons autres que le 11^{ème} alors que seuls les agrégés à cet échelon depuis 4 ans au moins en tirent un bénéfice immédiat.

Nous avons dénoncé le contournement par le

MEN de son propre barème et la primauté donnée à des avis, dont l'existence même signifie qu'ils peuvent contredire la notation statutaire, qui ne tiennent pas compte des retards d'inspection parfois énormes et qui, pour les avis « Très favorable » (T.F) étaient plus que jamais distribués d'une manière inefficace sur des échelons autres que le 11^{ème}.

Il y avait 2841 promouvables. Depuis plusieurs années, le SNES a réussi à faire prévaloir en CAPA ses analyses et cela a permis la promotion de très nombreux collègues avec l'ancienneté nécessaire si bien que, cette année, moins d'une centaine de candidats répondaient à ce critère. Dans ce projet initial le Recteur n'utilisait pas complètement son contingent de bonifications exceptionnelles mais surtout 28% d'entre elles portaient sur le 10^{ème} échelon. A l'issue de la CAPA ce taux baissait d'une dizaine de points car grâce à nos interventions 83 bonifications exceptionnelles étaient attribuées à des collègues au 11^{ème} échelon, les plaçant ainsi dans la position la plus favorable pour la CAPN.

Accès au grade des agrégés : une lutte contre l'arbitraire

La CAPA s'est tenue le 27 mai 2012. Il y avait 971 candidats (contre 1002 l'an passé). Rappelons que pour être candidat il faut être en activité, âgé de 40 ans au moins, justifier de 10 ans de service d'enseignement dont 5 dans le corps des certifiés. L'acte de candidature est obligatoire même pour les collègues retenus l'année précédente. Le dossier de candidature doit être constitué d'un C.V et d'une lettre de motivation.

Malgré la revendication du SNES il n'y a pas de barème ! L'opacité a encore été renforcée (depuis 2007) avec la mise en place d'avis portés par les C.E et les IPR sur le dossier des candidats. Précisons que, à la différence de la H.C, les avis **T.F ne sont pas contingentés** contrairement à ce que prétendent certains C.E. Cela n'empêche pas que les effets d'injustice soient identiques : contradictions avec la notation statutaire, dégradations d'avis C.E non motivées ou d'avis IPR sans nouvelle inspection (par ex : en hist-géo, et en musique).

L'action des commissaires paritaires du SNES, au fil des années, a réussi à imposer les deux idées complémentaires d'une stabilité de la liste et d'une progression régulière des candidats dans leur classement.

Pourtant, cette année encore, nous avons dû nous opposer à des tentatives d'éviction de collègues proposés l'année précédente. Les inspec-

tions d'histoire-géographie et de physique ont en effet présenté un projet dans lequel trois enseignantes étaient retirées de la liste : la qualité de leur travail n'était pas en cause mais depuis le temps qu'elles étaient proposées... elles avaient vieilli. Il est difficile de mieux dire l'absurdité de ce fonctionnement. Les commissaires paritaires du SNES ont fait réinscrire nos trois collègues. Ils ont aussi, sans se laisser enfermer par le jeu des avis, proposé l'inspection d'autres collègues, veillé à la progression des anciens proposés et obtenu la révision à la hausse de nombreux avis.

L'académie devait retenir 85 candidats (contre 87 l'an dernier). Il n'y avait que 262 nominations possibles en CAPN. (Pour mémoire il en y en avait 398 en 2005). Elles s'effondrent avec le nombre de postes ouverts aux concours de l'agrégation. Il est urgent de passer d'une proportion de 1/7^{ème} à 1/5^{ème}.

Le nombre de candidats diminue régulièrement : la procédure, les possibilités dérisoires découragent. Il y a pourtant un fait qui contribuerait à rendre nécessaires barème et augmentation du contingent et qui demande moins d'efforts qu'on ne croit : la multiplication des candidatures. Plus vous serez nombreux à faire acte de candidature plus vous aurez de chances.